

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 18 mars 2021**

DELIBERATION N°07/2021 - Budget principal

Objet : Approbation du Compte de gestion 2020 – budget principal.

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 09 mars 2021

Secrétaire de séance : Bernard PAGES

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	×
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	×
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle	×	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre	×	SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	×
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET- BARATEIG	Romain	×
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance : 1 (suppléant non votant)

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

A noter – pour la Cdc des Portes Entre-deux-Mers,
suppléante ayant pris part au vote : Denise SCHOMAECKER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210318-07-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Affichage : 30/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que Monsieur le Percepteur de Coutras a au préalable validé le Compte de Gestion 2020, sa présentation est faite.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- **d'approuver** le compte de gestion 2020.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 18 mars 2021

Le Président,


Alain MONGET

